



Observatoire des armements

Désarmement et non-prolifération nucléaire

n° 3 • 12-2022

Lettre d'information parlementaire

Dans une volonté d'interpellation et d'ouverture du débat, Jean-Paul LECOQ, député de Seine-Maritime, Pierre LAURENT, sénateur de Paris et Mounir SATOURI, député européen — ont lancé une initiative inédite dans un État doté d'armes nucléaires : créer un cercle de parlementaires pour engager des travaux de réflexion sur le nucléaire militaire et notamment sur le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. La première réunion de ce cercle s'est déroulée à l'Assemblée nationale le 26 octobre 2022.

Ouverture au débat

« Nous regrettons une nouvelle fois de voir que le Président de la République nous impose ainsi sa méthode, dans laquelle le rôle des parlementaires serait simplement de valider des lignes de crédits. Nous pensons nécessaire de débattre librement de tout, de façon démocratique et sans pression excessive de temps, pour assurer aux populations françaises et européennes actuelles et futures une véritable sécurité. Notre sécurité mérite mieux que de s'appuyer sur des affirmations gravées dans le marbre de la guerre froide. Nous pensons qu'il est urgent de reprendre l'initiative sur le désarmement nucléaire multilatéral et d'ouvrir le débat parlementaire sur la dissuasion nucléaire. »

« Ce groupe, qui est ouvert à tous les parlementaires, permettra dans la législature qui s'ouvre d'engager librement de nouvelles réflexions, de poursuivre les échanges avec la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN), des chercheurs universitaires, des centres de recherche et les acteurs de la dissuasion. La France doit agir en responsabilité face à ces armes de destruction massive, et nous, parlementaires, avons la responsabilité de nous en assurer¹. »

Jean-Marie Collin & Patrice Bouveret

1. Présentation complète disponible : <https://cutt.ly/a0swchl>

Actions pour l'universalisation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

Suisse • Un appel aux autorités fédérales pour soutenir l'adhésion au TIAN a été réalisé, le 28 novembre, par sept villes suisses (dont Berne, Genève, Lucerne...) et une trentaine de personnalités suisses issues de la politique, de la diplomatie et du monde académique pour indiquer leur préoccupation pour la sécurité de la Suisse et de l'Europe à la lumière des récentes menaces d'utilisation d'armes nucléaires, dans le contexte de la guerre en Ukraine. Ils appellent le Conseil fédéral à signer et à ratifier le TIAN.

<https://shorturl.at/frtj3>

Afrique du Sud • Pretoria a annoncé, en sa qualité de co-facilitateur pour l'universalisation du TIAN, organiser une conférence régionale africaine sur ce traité les 30-31 janvier 2023. Une réunion qui a comme objectif d'expliquer ce traité et de poursuivre son universalisation sur le continent africain.

ONU, première commission « désarmement et sécurité internationale » • La résolution A/C.1/77/L.17 « Traité sur l'interdiction des armes nucléaires » a été votée avec une large majorité de 124 États pour, 14 abstentions (où il faut noter l'évolution du vote australien, les années précédentes cet État s'exprimant par la négative) et 43 contre, dont la France et les autres puissances nucléaires. À ce titre, il reste toujours surprenant de voir que des États qui se menacent sciemment avec des armes de destruction massive, s'accordent à voter de la même manière contre un traité qui est la solution à leur insécurité !

<https://tinyurl.com/5n937xpa>

Le point sur le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN)



À LA DATE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2022 :

- **signature** : 91 États. Derniers signataires : Burkina-Faso, Guinée équatoriale, Barbade, Haïti, Sierra Leone.
- **ratification** : 68 États. Dernières ratifications : République Dominicaine et République démocratique du Congo.
- **Engagement parlementaire** : 35 parlementaires français. Dont dernièrement, Cyrielle Chatelain et Christine Arrighi.
- **Appel des villes** : 66 signataires. Dont la dernière est Pont-du-Château (Puy-de-Dôme).

Déclaration surprenante au G20 • Le 16 novembre 2022 à Bali, les membres du G20 ont tous approuvé dans la déclaration commune (paragraphe 4) que « l'emploi d'armes nucléaires ou la menace de leur emploi sont inacceptables ». C'est la première fois que cette expression — présente, depuis 2017, dans le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires — est inscrite dans une déclaration du G20 et d'une manière générale prononcée dans une déclaration politique internationale regroupant des puissances nucléaires (États dotés et puissances nucléaires dites « non reconnues »). Cette phrase nécessite de véritables explications de la part de la France, afin de comprendre la cohérence entre ce propos et la politique de dissuasion menée. Une explication indispensable alors qu'une nouvelle Loi de programmation militaire va être votée au premier trimestre 2023. Car si les armes nucléaires et la politique de dissuasion sont inacceptables, alors pourquoi engager des dépenses de plusieurs dizaines de milliards d'euros pour des composantes nucléaires ?

Actions pour la non-prolifération et le désarmement nucléaire

Pays-Bas • Le 24 novembre, une majorité de la Chambre des représentants a soutenu la motion n° 36200-V-30, portant sur « la situation concernant le désarmement nucléaire et la modernisation des armes nucléaires aux Pays-Bas ». Déposée par le député PS Jasper van Dijk, il est demandé « autant de transparence que possible » et un « débat de fond » sur les armes nucléaires des États-Unis stationnées sur la base aérienne de Volkel. Officiellement, la présence de bombes nucléaires n'a jamais été confirmée... <https://shorturl.at/wRTW8>

À vos agendas

- La première conférence de préparation à la 11^e Conférence d'examen du Traité de non-prolifération (TNP) nucléaire se déroulera à l'ONU, à Vienne du 31 juillet au 11 août 2023.
- La seconde réunion du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) se déroulera au siège des Nations unies à New York du 27 novembre au 1^{er} décembre 2023.

Du côté de la société civile

L'« Appel des villes », initié par la campagne ICAN France, en soutien au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, suscite de plus en plus d'intérêt dans les communes de France avec 66 signatures. Outre la signature cette année de 8 nouvelles villes (Amange, Bordeaux, Cournon-d'Auvergne, Essey-lès-Nancy, Pont-du-Château, Saint-Just-Saint-Rambert, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Rivoal), plusieurs villes signataires ont engagé des démarches importantes : envoi de courriers au Président Macron (disponible sur le site internet) pour lui demander la ratification de la France au TIAN, organisation à Fontenay-sous-Bois et à Allonnes de débats et mise en place de l'exposition « Agir pour le désarmement » réalisée par l'Observatoire des armements.

Et 2023 s'annonce d'ores et déjà comme une « belle année » avec la signature de nouvelles grandes villes en préparation...

Des discussions sont également en cours avec des Métropoles et des régions pour qu'elles rejoignent cet Appel/

<http://icanfrance.org/appel-aux-maires/>

La dissuasion nucléaire en bref

Grammaire nucléaire : le président Emmanuel Macron, lors de son interview dans l'émission sur France 2, *L'Événement* du 12 octobre 2022, est revenu en arrière sur la dimension européenne de la dissuasion française, qu'il avait pourtant mise en avant dans son discours du 7 février 2020. Et quelques jours plus tard (discours du 9 novembre 2022), devant son erreur, il a décidé de répéter sa grammaire de 2020 : « devant vous, aujourd'hui plus encore qu'hier, les intérêts vitaux de la France ont une dimension européenne ». Et oui, les contorsions de langage deviennent de plus en plus complexes...

Revue nationale stratégique (RNS) : en la présentant, le président de la République a écarté tout questionnement sur ce qu'il nomme la « dorsale de notre sécurité », soit la politique de dissuasion nucléaire. Pourtant, l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie a fait naître de nouvelles interrogations sur la pertinence de cette stratégie de défense. Vouloir les ignorer revient à poursuivre une politique de « non histoire possible » comme l'écrivait le philosophe Paul Ricœur.

Des milliards : pour 2023, le budget du ministère des Armées s'élève à 43,9 Md€ (hors pensions), en hausse de 3 Md€ (+7,4 %). Les crédits de paiement du programme 146 « Équipement des forces », d'un montant global de 15,4 Md€, voient la part attribuée à la dissuasion représenter un total de 30 %, soit 4,6 Md€ ;

des crédits en hausse de 6 % par rapport à 2022. Rappelons que le budget officiel de la dissuasion sera de 5,6 Md€, sachant que ce montant ne comprend pas toutes les dépenses liées (fonctionnement, démantèlement et gestion des déchets).

Veille franco-allemande

Système de combat

Airbus et Dassault Aviation seraient enfin parvenus à un accord sur le projet d'avion de combat européen (qui engage l'Allemagne, la France et l'Espagne). Ce projet est purement politique et non industriel pour le journaliste Jean-Dominique Merchet (*L'opinion*, « France-Allemagne : Scaf, le projet sans avenir », 25/11/2022) : « Ce jour-là, [le 13 juillet 2017] un Conseil des ministres franco-allemand se tient à Paris. Le communiqué final annonce que la France et l'Allemagne conviennent de développer un système de combat aérien européen, sous la direction des deux pays, pour remplacer leurs flottes actuelles d'avions de combat sur le long terme. La surprise est générale. "Sur la défense, il nous fallait trouver une annonce forte avec l'Allemagne, on a sorti ça", selon une source proche du dossier... ». Reste à savoir si maintenant Madrid et Berlin ont bien compris qu'ils vont payer aussi pour le développement d'un avion porteur des armes nucléaires françaises ?

La diplomatie parlementaire, qui remonte au XIX^e siècle, ne cesse de se renforcer pour porter la voix de la société civile en faveur d'un monde plus sûr et plus pacifique.

L'une des plus anciennes organisations internationales, fondée en 1889, est l'Union interparlementaire (UIP)², dont le siège est à Genève. Elle regroupe 178 parlements de 193 pays qui représentent plus de 6,5 milliards d'habitants du monde. Lors des réunions annuelles de son Assemblée, elle adopte d'importantes résolutions, notamment dans les domaines de la paix et de la sécurité. Ainsi, dans sa déclaration finale du 24 mars 2022 adoptée à Nusa (Indonésie), s'est-elle déclarée « vivement préoccupée par la menace que fait peser sur la paix et la sécurité internationales la décision de placer les forces nucléaires russes en régime opérationnel spécial et à un niveau d'alerte élevé », et notant qu'il est urgent que la Fédération de Russie retire cette menace et s'abstienne de recourir à de telles menaces. »

Dans sa Déclaration de Belgrade du 17 octobre 2019, l'Assemblée avait identifié des actions urgentes à mener parmi lesquelles : « soutenir les efforts internationaux visant à éliminer progressivement les armes nucléaires, en particulier en s'engageant explicitement en faveur du principe « Pas de première frappe », en réduisant le nombre d'armes nucléaires en état d'alerte avancée et de celles déployées sur le terrain, et en diminuant le nombre d'ogives nucléaires existantes, qui sont plus que suffisantes pour détruire plusieurs fois la planète. »

Plusieurs organisations intergouvernementales ont également créé leur assemblée parlementaire : l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (AP-OTAN³), le Conseil de l'Europe (APCE⁴), l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (AP-OSCE⁵), et l'Organisation internationale de la Francophonie (APF⁶). Les délégations des parlements nationaux à ces assemblées, dont celles de la France, contribuent à promouvoir le respect des accords internationaux en vigueur et de nouvelles initiatives en faveur de la sécurité et du désarmement. À ces assemblées s'ajoute évidemment le Parlement européen⁷ dont les membres sont élus directement par les citoyens de l'Union européenne. Rappelons que ce dernier a adopté le 15 décembre 2021 une résolution dans laquelle il « prend acte de l'entrée en vigueur du traité sur l'interdiction des armes nucléaires et salue sa perspective de vivre dans un monde sans armes nucléaires ».

Un autre réseau important, qui collabore avec l'UIP, est celui des Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaire (PNND⁸). Il s'agit d'un forum mondial non-partisan à but non lucratif réunissant de nombreux représentants de parlements nationaux, fédéraux et régionaux. Le PNND est un lieu d'échanges de ressources et d'informations, qui développe des stratégies et des méthodes de coopération relatives au désarmement, en lançant des initiatives et organisant des événements sur la non-prolifération et le désarmement nucléaire. Il se repose sur des sections nationales et des antennes régionales en Europe (Belgique, France, Parlement européen, Royaume-Uni), Asie-Pacifique (Corée du Sud, Japon, Nouvelle-Zélande) et Amérique du Nord (Canada).

PNND-France est désormais immatriculée comme association Loi de 1901 et liée à Initiatives pour le désarmement nucléaire (IDN⁹), l'organisation créée en 2016 par le regretté Paul Quilès, ancien ministre et parlementaire. Sa direction a récemment été renouvelée. Son président en est Marc Finaud, ancien diplomate, vice-président d'IDN ; son vice-président, Jérôme Lambert, ancien député et membre honoraire du Parlement ; et son secrétaire général, Blaise Imbert, secrétaire général d'IDN.

Parmi les nombreuses initiatives de PNND en collaboration notamment avec l'UIP, notons la publication d'un manuel parlementaire intitulé *Défendre notre avenir commun : Guide d'action parlementaire à l'appui du désarmement, pour la sécurité et le développement durable*¹⁰. Cet ouvrage collectif auquel ont contribué plusieurs experts et parlementaires a été lancé dans le sillage de l'Agenda pour le désarmement du Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, publié en 2018, afin d'en faciliter la mise en œuvre et y associer les parlementaires.

Le PNND collabore également avec d'autres réseaux parlementaires : Action mondiale des parlementaires (PGA¹¹) ; et le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre (PFSALW¹²).

Finalement, on peut se féliciter que vienne d'être créé en France un Cercle interparlementaire sur le désarmement nucléaire¹³ en vue d'engager des travaux de réflexion sur le nucléaire militaire et notamment sur le Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN) à la suite d'une rencontre interparlementaire organisée à l'Assemblée nationale le 26 octobre 2022 à l'initiative de Mounir Satouri, député européen, et Pierre Laurent, sénateur. Il était temps que la France rattrape son retard avec d'autres pays, tels que l'Allemagne, dans lesquels existent des structures parlementaires de réflexion et d'action sur les questions liées à la maîtrise des armements, à la non-prolifération et au désarmement. Nul doute que ce nouveau groupe saura susciter l'intérêt des parlementaires qui se préoccupent de la sécurité de la France, de l'Europe et du monde et jugent plus urgent que jamais de lutter pour un monde débarrassé de la menace nucléaire.

1. Président de Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaire (PNND-France) et vice-président d'Initiatives pour le désarmement nucléaire (IDN), auteur de l'ouvrage *L'arme nucléaire : éliminons-la avant qu'elle nous élimine*, chez l'Harmattan.

2. www.ipu.org/fr

3. www.nato-pa.int/fr

4. www.pace.coe.int/fr

5. www.oscepa.org

6. www.apf-francophonie.org

7. www.europarl.europa.eu

8. www.pnnd.org/fr

9. www.idn-france.org

10. www.disarmamenthandbook.org/fr/manuel

11. www.pgaction.org/fr

12. www.parliamentaryforum.org/francais

13. www.icanfrance.org

Proposition d'initiatives...

Auditionner des acteurs non-gouvernementaux

Le président Macron, lors de son discours de présentation de la Revue nationale stratégique, a confirmé qu'une nouvelle loi de programmation militaire (LPM) couvrant les années 2024 à 2030, sera votée au premier semestre 2023.

La dissuasion nucléaire a vu ses crédits augmenter de manière constante ces dernières années, passant successivement de 4,45 milliards d'euros en 2019 à 5,6 Md€ en 2023. Ce budget nucléaire devrait être encore plus élevé pour les années à venir (égal ou supérieur à 6 Md€), la France souhaitant moderniser et renouveler ses composantes pour les conserver jusqu'en 2090, comme l'avait annoncé la ministre des Armées Florence Parly.

Un processus qui interroge car la guerre d'agression menée par un État nucléaire, la Russie, contre un État non-doté d'arme nucléaire a démontré de nombreuses failles dans la dissuasion nucléaire et surtout qu'elle permettait de faire la guerre et non d'assurer la paix. De plus, l'existence de différentes normes internationales — qui oblige au désarmement et qui rend l'emploi ou la menace d'emploi interdite, comme la prise de conscience du risque d'emploi volontaire ou involontaire par une majorité des États — impose à l'aube du vote de cette future LPM de prendre en compte toutes les expertises et non de les trier.

Nous invitons les parlementaires — qui par leur vote vont engager les générations futures — à réaliser ainsi des auditions avec des experts de notre campagne ICAN France, des chercheurs universitaires, des centres de recherche, afin qu'ils puissent tenir compte de leurs analyses et prendre les décisions justes pour la sécurité des français et des européens.

NOUS SUIVRE SUR TWITTER :



@obsarm
@ICAN_France



ICAN France, est le relais national de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN). Cette campagne,

lancée en 2007, regroupe 600 organisations non gouvernementales partenaires dans 103 pays. Elle vise à mobiliser les citoyens pour faire pression sur leur gouvernement afin qu'il adhère au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires entré en vigueur le 22 janvier 2021. ICAN a reçu le prix Nobel de la paix en 2017 pour son action de mobilisation des opinions publiques sur les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires et la promotion d'un outil juridique contraignant auprès des États : le Traité d'interdiction des armes nucléaires adopté à l'ONU par 122 pays le 7 juillet 2017.

PLUS D'INFORMATION SUR ICAN FRANCE : www.icanfrance.org

CONTACT : Jean-Marie Collin, expert, co-porte-parole,
jeanmarie@icanfrance.org • 06 37 94 62 41

Question écrite commission histoire

Lors de la 5^{ème} réunion du Comité intergouvernemental de haut niveau algéro-français (CIHN) M^{me} la Première ministre Élisabeth Borne et M. le Premier ministre algérien Aïmene Benabderrahmane ont indiqué vouloir poursuivre le travail commun de mémoire « à travers la Commission des historiens » qui avait été annoncée par les présidents Emmanuel Macron et Abdelmadjid Tebboune, dans la « Déclaration d'Alger pour un partenariat renouvelé entre la France et l'Algérie » signée le 27 août 2022 à Alger. Dans cette perspective, il semble indispensable que le sujet relatif aux 17 essais d'armes nucléaires réalisés par la France en Algérie entre 1960 et 1966, ainsi que leurs conséquences sanitaires et environnementales soient pleinement abordés pour apaiser les mémoires des générations actuelles et futures.

M./M^{me} le/la député.e, M./M^{me} le/la sénateur-trice, demande à Madame la Première ministre si elle peut confirmer que ce sujet ne sera pas traité par cette commission sous l'angle uniquement de la mémoire, mais bien comme une question actuelle de prise en charge des conséquences sanitaires et environnementales ?



L'Observatoire des armements et ICAN France (Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires) s'associent avec la section française des **Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaire (PNND France)** pour réaliser la **Lettre d'information parlementaire**. Celle-ci verra sa parution augmentée à 5 numéros par an afin d'informer l'ensemble des parlementaires français (député.e-s, sénateur-trice-s et député.e-s européens) sur les avancées du désarmement.



L'**Observatoire des armements** est un centre indépendant d'expertise et de documentation, ouvert au public, créé en 1984. Les activités de recherche

de l'Observatoire des armements sont centrées plus particulièrement sur deux axes : les transferts et l'industrie d'armement ; les armes nucléaires et leurs conséquences. Pour faire connaître son activité et ses travaux de recherche, l'Observatoire publie une lettre d'information, *Damoclès*, ainsi que des études et des ouvrages comme *Exigez ! Un désarmement nucléaire total*, avec Stéphane Hessel et Albert Jacquard ou *Résister à la militarisation : le Garm, Lyon, 1967-1984*. Au fil des années, l'Observatoire des armements est devenu un interlocuteur incontournable et un centre ressource pour les médias, les responsables politiques, les chercheurs, la société civile, tant français qu'étrangers.

PLUS D'INFORMATION SUR L'OBSERVATOIRE : www.obsarm.org

CONTACT : Patrice Bouveret, directeur,
patricebouveret@obsarm.info • 06 30 55 07 09